

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Compte rendu succinct de la 1123e réunion du CAD, tenue le 5 avril 2023

Le projet de compte rendu succinct révisé a été approuvé à la réunion du CAD du 15 juin 2023 au titre du point 1 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2023)8], sans modification, et il est maintenant diffusé en tant que document FINAL. Le comité a aussi approuvé de déclassifier cette version finale.

Contact: Eric Bensel - E-mail: eric.bensel@oecd.org

JT03522037

Compte rendu succinct de la 1123^e réunion du CAD, tenue le 5 avril 2023

Point 1. Adoption de l'ordre du jour et approbation des projets de comptes rendus succincts

1. Le CAD adopte le projet d'ordre du jour sans modification. Le Comité examine le projet de compte rendu succinct de sa réunion des 7 et 8 février 2023. Trois membres proposent d'ajouter à ce compte rendu succinct des commentaires sur la discussion relative à la tarification des vaccins, que le Secrétariat intégrera dans une version révisée pour approbation par le Comité selon la procédure écrite ou lors de sa prochaine réunion. Le Comité examine ensuite le projet de compte rendu succinct de la réunion du CAD des 7 et 8 mars 2023, qu'il approuve sans modification et convient de déclassifier une fois sa version finale publiée.

Point 2. Exposé de la Directrice de la DCD et du Président du CAD

2. La Directrice de la DCD fournit des précisions sur la publication le 12 avril 2023 des données préliminaires de l'APD pour 2022, la transition du Secrétariat vers la Plateforme pour des institutions efficaces et la procédure d'adhésion en cours pour l'Estonie. Elle fait également part des résultats d'une réunion tenue vendredi dernier avec l'OMC autour de l'avenir de l'initiative « Aide pour le commerce », qui sera reprise dans l'un des axes de travail existants de l'actuel Programme de travail et Budget (PTB) 2023-24 du CAD, et informe le Comité de l'état actuel des financements du PTB du CAD pour 2023-24. Elle présente ensuite aux délégués les travaux préparatoires sur l'engagement du CAD à élaborer une démarche commune de soutien aux transitions vers la neutralité en gaz à effet de serre des pays en développement. La Directrice confirme aussi aux délégués que l'ancien Premier ministre de la Norvège animera le 12 mai une présentation sur l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle piloté par les Nations Unies. Dans sa note d'information écrite diffusée la veille, elle a relayé les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC5) (du 5 au 9 mars 2023, à Doha), lors de laquelle la Directrice du Centre de développement a représenté l'OCDE. La Directrice de la DCD diffuse aussi un discours enregistré pour la conférence, au cours duquel elle a abordé les principales difficultés rencontrées par les pays les moins avancés (PMA) pour mobiliser des financements durables et présente les travaux de la DCD sur la Facilité INFF (cadres de financement nationaux intégrés) visant à aider les PMA à rattraper leur retard financier. Le Secrétariat partagera cet enregistrement avec les délégués à titre informatif.

3. Le Président du CAD présente son cabinet, récemment formé, et expose les résultats de l'examen par les pairs de l'Islande du 3 avril 2023 et de la réunion du Bureau du CAD du 4 avril 2023. Le Bureau se positionne en faveur de l'organisation d'une Réunion à haut niveau du CAD les 16 et 17 novembre 2023, pour laquelle le Président invite les délégués à exprimer leur point de vue sur les sujets devant être abordés. Les dates de la Réunion à haut niveau étant désormais arrêtées, nous communiquerons celles des autres réunions qui auront lieu au cours du second semestre de l'année. Le Président fournit aussi des détails concernant la réunion Tidewater qui sera accueillie par la République slovaque les 28 et 29 juin 2023, et dont les principaux sujets proposés pour discussion seront l'Ukraine, la réforme de l'architecture financière mondiale, les ODD à mi-parcours et la Chine. Il invite les délégations à communiquer directement à son cabinet le nom de leur représentant. Il clôt ce point en énumérant ses engagements au cours des deux semaines suivantes à Washington lors des Réunions de printemps et à New York lors du Forum sur le financement du développement.

Point 3. Orientations sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles

4. Les membres font le point sur les progrès accomplis sur la voie d'un consensus concernant le document *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles : Orientations pour les partenaires au développement* [DCD/DAC(2021)50]. Le Président du CAD décrit le contexte actuel autour d'un possible consensus au sein du Comité sur l'approbation de ces Orientations.

5. L'un des membres, la Hongrie, avait été dans l'incapacité d'approuver ces Orientations. Toutefois, à l'issue des consultations menées ces derniers mois, il est confirmé que si la Hongrie n'est pas en mesure

d'accepter le document *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles : Orientations pour les partenaires au développement*, dans sa forme actuelle, elle peut s'abstenir d'approuver les orientations sous réserve que soient intégrées une déclaration en ce sens dans le compte rendu succinct de la réunion du CAD, ainsi qu'une phrase dans le document mentionnant son abstention avec un lien hypertexte renvoyant au compte rendu succinct final et déclassifié. Voir la déclaration de la Hongrie en Annexe.

6. Le Président du CAD demande au Secrétariat de suivre les procédures établies en la matière afin de publier le document en tant qu'orientations du CAD, comportant les ajouts spécifiés par le membre concerné. La version révisée, à savoir les Orientations du CAD, sera soumise au Comité pour approbation formelle selon la procédure écrite. Le Président propose de se rapprocher du Gendernet afin de déterminer de quelle façon aboutir à un potentiel instrument juridique sur le sujet, pour ensuite le soumettre de nouveau au Comité.

Point 4. Cohérence des politiques au service du développement durable

7. À la suite d'une discussion menée en mai 2022 sur la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD), lors de laquelle le CAD a convenu d'organiser une discussion annuelle sur ce sujet, le Secrétariat présente les travaux menés sur une question spécifique de la CPDD : la conduite responsable des entreprises (CRE). La présentation met en lumière la collaboration de longue date entre le CAD et le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises, notamment dans le cadre ou au regard des examens du CAD par les pairs, du Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, de la lutte contre les flux financiers illicites et des Perspectives mondiales du financement du développement durable. Ces thématiques bénéficient d'une nouvelle impulsion au sein de l'OCDE, avec l'adoption en décembre 2022 d'une Recommandation du Conseil sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises et la tenue en février 2023 d'une Réunion ministérielle.

8. Les délégués font part de leur satisfaction devant la concrétisation de cette discussion sur la CPDD axée sur la CRE. Ils sont satisfaits des informations partagées par le Secrétariat et de l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE adoptée sur ce sujet. Ils soulignent qu'il est important d'intégrer les normes en matière de CRE aux efforts de coopération pour le développement et partagent des exemples de mise en avant de la CRE par certains donateurs dans le cadre de leur collaboration avec le secteur privé. Ils analysent les principaux obstacles à une meilleure cohérence des politiques entre la conduite responsable des entreprises et la coopération pour le développement, et les possibilités de relever ces défis et de veiller à ce que les effets soient positifs dans les pays en développement.

9. Le Directeur assure que, même si elle n'est pas prévue dans le Programme de travail et Budget pour 2023-24, l'organisation d'une Table ronde des décideurs publics sur la CRE peut être neutre sur le plan des coûts avec un programme sommaire, en collaboration avec la Direction des affaires financières et des entreprises, en s'appuyant sur les collaborations existantes, dont les examens par les pairs. S'agissant de la Table ronde proposée et, dans une moindre mesure, de la réunion conjointe du CAD et du Groupe de travail sur la CRE, les membres considèrent que ces manifestations pourraient être utiles si elles donnent lieu à un résultat clair et à une valeur ajoutée et qu'elles ne font pas double emploi avec les travaux menés par d'autres enceintes.

10. De nombreux membres promettent de faire part de leurs commentaires par écrit, commentaires que le Secrétariat intégrera dans la version révisée de la note en communiquant en même temps davantage de détails concernant la Table ronde proposée. Le Président promet que le Comité abordera de nouveau la question de la Table ronde. Pour conclure, le Président énumère un certain nombre de possibilités à l'avenir en vue de poursuivre ces échanges, notamment lors de la Réunion à haut niveau en novembre.

Point 5. Instruments du secteur privé (ISP)

11. Lors de la session de fin mars 2023, le Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) a convenu de soumettre au CAD pour approbation, lors de sa réunion

d'avril 2023, les propositions méthodologiques sur les sujets abordés au titre du premier lot de l'examen. Les questions du premier lot couvrent l'évaluation de l'éligibilité à l'APD des mécanismes utilisant des ISP, le traitement des garanties de crédit et celui des prêts au secteur privé. Par conséquent, au cours de la présente session d'avril du CAD, la Présidente du GT-STAT présente les propositions au titre du premier lot au Comité, pour approbation.

12. Lors du débat, les membres remercient le Secrétariat pour l'ensemble de ses travaux, se félicitent des progrès accomplis à ce stade et approuvent les trois propositions présentées au titre du premier lot. De nombreux délégués soulignent le fait que, pour ces travaux, une concertation étroite avec les principales parties prenantes, telles que les organisations de la société civile et le Groupe sur les crédits à l'exportation, restera cruciale à l'avenir. Le Président précise que l'approbation du premier lot par les membres est de ce fait acquise, même si certains ajustements légers, le cas échéant, pourraient être apportés aux méthodologies telles qu'approuvées à des fins de cohérence au fur et à mesure de l'avancement de l'examen, notamment dans le contexte du troisième lot.

13. Au cours de la réunion du CAD de mai 2023, le Comité sera informé de l'avancement des délibérations des membres et du nouvel accord sur le deuxième lot (approbation prévue en juin), ainsi que des dernières avancées des travaux relatifs au troisième lot.

Point 6. Forum international sur le TOSSD

14. À la suite des questions reçues lors de la session de février 2023 du CAD, le Secrétariat donne des informations complémentaires sur la mise en place du Forum international sur le TOSSD (Soutien public total au développement durable). Le Secrétariat informe les membres de l'état du financement du Forum et de son statut juridique. Une réunion spéciale sera organisée le 14 avril afin de présenter aux bailleurs de fonds potentiels une version préliminaire du Protocole d'accord avec l'OCDE. Les membres sont satisfaits de ces informations détaillées et posent un certain nombre de questions de suivi auxquelles le Secrétariat et la Direction des affaires juridiques apportent des réponses.

15. Les membres sont invités à travailler avec leurs délégations à la préparation des débats qui auront lieu lors du Comité exécutif de l'OCDE (actuellement programmé pour le 26 juin) et du Conseil de l'OCDE, qui sont des étapes nécessaires avant que l'OCDE n'héberge le Secrétariat du Forum.

16. Sur recommandation du Président, sous réserve d'être approuvé en tant que partenariat hébergé au sein de l'OCDE, le Forum pourrait présenter régulièrement des rapports au CAD afin de l'informer de nos échanges en cours sur le financement du développement durable.

Point 7. Coopération triangulaire

17. Suite à un appel lancé au cours de la Réunion mondiale des fournisseurs de coopération pour le développement de février 2023 pour que leur contribution à la coopération triangulaire se poursuive, le Secrétariat présente un document qui expose les actions du Secrétariat, du Comité et de ses membres dans ce domaine. En outre, le Portugal notifie au Comité l'orientation retenue pour la 7^e réunion internationale sur la coopération internationale qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2023 à Lisbonne.

18. Le Président et les membres soulignent que les propositions présentées par le Secrétariat dans le document DCD/DAC(2023)21/REV1 sont conformes aux attentes formulées au regard de la coopération triangulaire en tant qu'outil de sensibilisation. Ils mettent aussi l'accent sur le fait que la communauté mondiale a besoin d'un plus grand nombre de données et de définitions de meilleure qualité et d'une visibilité accrue sur la coopération triangulaire. Le CAD reconnaît le rôle unique de l'OCDE en tant que plateforme de connaissances et de données relatives à la coopération triangulaire et toute sa valeur à ce titre en tant qu'outil à l'appui des partenariats inclusifs et son engagement politique dans le cadre des axes stratégiques des relations mondiales du CAD, ainsi que son rôle dans l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement.

19. Les membres se montrent favorables au prolongement de ces travaux en 2024 et opéreront peut-être un suivi de ces questions après la réunion de Lisbonne.

Point 8. Synthèse des conclusions

20. Le Secrétariat dresse une synthèse informelle des décisions prises, points d'action et prochaines étapes convenus lors de la réunion. Il diffusera cette synthèse auprès du Comité par voie électronique.

Point 9. Questions diverses

21. Le représentant du Danemark fait référence à une lettre récente émanant du Secrétaire général de l'OCDE pour demander si le rapport relatif à l'objectif de 100 milliards USD de financement climatique¹ sera annuel ou biennal. Le Directeur répond que, après décision du Cabinet du Secrétaire-Général, l'OCDE s'est engagée à produire aussi une édition 2023 de ce rapport, qui est le fruit d'une collaboration entre la DCD et la Direction de l'environnement. Le représentant de l'Australie demande alors des précisions concernant la nature des données nécessaires pour la production de ce rapport, en complément de celles recueillies au moyen du Système de notification des pays créanciers (SNPC). Le Secrétariat explique alors que les données relatives aux membres du CAD utilisées aux fins de ce rapport découlent des données qu'ils préparent dans le cadre des processus de la CCNUCC, qui diffèrent des données compilées dans le SNPC au titre du financement du développement se rapportant au climat et couvrent un champ plus vaste. Les données relatives aux apports de financements privés et multilatéraux mobilisés sont recueillies via le SNPC, et celles relatives aux crédits à l'exportation auprès du secrétariat du Groupe sur les crédits à l'exportation. Les sources des données destinées à ce rapport sont donc multiples et les processus de notification à la CCNUCC et au CAD sont décalés. Pour pouvoir éditer ce rapport cette année, les membres du CAD devront peut-être accepter de voir leurs données relatives au financement climatique estimées par l'intermédiaire du SNPC les années exemptes de notification à la CCNUCC. Sur recommandation du Président, le Secrétariat préparera une note explicative sur la collecte des données et la transmettra au Cabinet du Secrétaire-Général.

¹ Voir <https://www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal/>

Annexe I : Déclaration de la Hongrie sur la publication *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles : Orientations pour les partenaires au développement*, réunion du CAD du 5 avril 2023

La Hongrie reconnaît et encourage l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément à la Loi fondamentale du pays, aux règles de droit primaire ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action de la CIPD et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Conformément à ces textes et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le concept de « genre » comme une référence au « sexe » et le concept d'« égalité des genres » comme une référence à l'« égalité entre les femmes et les hommes ». En vertu des normes internationales sur le sujet, la Hongrie considère l'égalité des genres et la non-discrimination des personnes LGBTI comme des objectifs distincts. Tout en soutenant pleinement la non-discrimination des personnes LGBTI, la Hongrie n'en fait pas un volet ni une condition de l'égalité des genres.

Le concept appliqué dans le document *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles : Orientations pour les partenaires au développement* ne propose pas de définition consensuelle et n'est donc pas aligné sur la position de la Hongrie. À la lumière de ces éléments, la décision d'abstention n'emporte en aucun cas l'approbation du document ni l'acceptation de son contenu. L'abstention ne peut être appliquée et interprétée que dans le contexte de ce document, sans préjuger des discussions et décisions futures de la Hongrie au sein du Comité d'aide au développement, de l'OCDE ou d'autres enceintes internationales.